

CONFÉRENCE DES MAIRES DU PAYS DE BALAGNE

COMPTÉ-RENDU de la réunion du lundi 11 décembre 2017

Etaient présents :

Commune	NOM	Prénom	Fonction
ALGAJOLA	PARIGGI	Maurice	Maire
AREGNO	FONDACCI	Frédéric	Adjoint au Maire
AVAPESSA	SALVATORI	Marie-Josée	Maire
BELGODERE	MORTINI	Lionel	Maire
CALENZANA	GUIDONI	Pierre	Maire
CORBARA	LIONS	Paul	Maire
COSTA	MANCINI	Pierre-Marie	Maire
GALERIA	SEITE	Jean-Marie	Maire
LAMA	CECCALDI	Attilius	Maire
LAVATOGGIO	SANTELLI	Rodolphe	Maire
LUMIO	SUZZONI	Etienne	Maire
MURO	MORETTI	Jean-Baptiste	Maire
OCCHIATANA	ORSONI	Stéphane	Maire
OLMI CAPPELLA	MARIANI	Frédéric	Maire
PIGNA	MARTELLI	Joséphine	Maire
SANT'ANTONINO	BARTHELEMY	Roxane	Maire
VILLE DI PARASO	MAESTRACCI	Pierre-Baptiste	Maire

Excusés : MM. Gérard FRANCISCI, Maire de FELICETO, Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire de l'Île-Rousse, Jean-François POLI, Maire de Speloncato et Paul-Vincent FERRANDI, Maire d'Urtaca.

Egalement présents, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Balagne :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne

Monsieur Paul LIONS, Président du PETR du Pays de Balagne et Maire de Corbara se réjouit d'accueillir dans sa Commune la première conférence des Maires du Pays de Balagne.

Cette instance, créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, réunit les maires des communes situées dans le périmètre d'un pôle d'équilibre territorial et rural .

Le Pays de Balagne est sous forme de PETR depuis le 24 octobre 2016 mais ses origines remontent à 1996 lorsqu'il fut l'un des 42 pays tests de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire.

Au sens de la loi, un « Pays » est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique et social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts des Communes et des EPCI qui le composent.

Le Pays de Balagne est composé de 36 Communes regroupées en 2 Communautés de Communes et couvre une superficie de 95 739 hectares où vivent 22 000 habitants.

Ses statuts, adoptés le 23 février 2017, lui confèrent les missions suivantes :

- co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les intercommunalités un projet de territoire partagé.
- renforcer le partenariat entre tous les acteurs du territoire à travers la conférence des Maires et un conseil de développement représentatif de la société civile.
- être un outil de mutualisation notamment pour doter les territoires d'une capacité d'ingénierie et réaliser des économies d'échelles.
- constituer le cadre de contractualisation territorialisé des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité sur le territoire.
- être demain un relais de l'action de la CTC, en lien étroit avec les intercommunalités.

Dans les douze mois de sa mise en place, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR et précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.

La conférence des maires réunit au moins une fois par an les maires des communes situées dans le périmètre du PETR. Elle est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

En conséquence, la conférence des Maires est sollicitée, ce soir, pour formuler ses souhaits quant au projet de territoire du Pays de Balagne qui devra être débattu par le comité syndical en février 2018.



Depuis 1996 des diagnostics du territoire du Pays de Balagne ont été conduits et actualisés pour élaborer des stratégies de développement.

De façon très synthétique et un peu caricaturale, les grands éléments du diagnostic sont les suivants :

- Le territoire du Pays de Balagne dispose d'une grande richesse patrimoniale du littoral à la montagne ; son patrimoine végétal et son patrimoine culturel et bâti lui confèrent une qualité paysagère et environnementale qui le place à la tête des destinations touristiques de Corse.
- Cette attractivité touristique, au-delà des retombées économiques, génère une pression foncière socialement et politiquement insoutenable, une surfréquentation saisonnière qui engorge les sites et les équipements et offre des emplois de service, précaires et sous-qualifiés.
- La balance commerciale, fortement déficitaire, marque la dépendance alimentaire, énergétique et en matériaux du territoire.

Au regard de ce diagnostic le Pays de Balagne peut afficher 5 ambitions majeures pour devenir :

- Un territoire autonome qui produit les ressources qu'il consomme
- Un territoire économe qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets
- Un territoire durable qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes
- Un territoire solidaire qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun
- Un territoire dynamique et ouvert qui génère des richesses et de l'équité sociale

Les principaux enjeux qui pourront lui permettre de concrétiser ses ambitions sont alors :

- Réduire la dépense énergétique globale (habitat, transports)
- Développer les circuits courts (énergie, matériaux, alimentaire)
- Engager une économie circulaire (eau et déchets)
- Restaurer et préserver les écosystèmes (espaces et espèces)
- Valoriser le patrimoine (paysage, architecture et savoir-faire)
- Améliorer l'attractivité du territoire (haut débit, ZAE, santé et tourisme)

Un tableau des enjeux est alors distribué aux participants pour recueillir à la fois leurs avis sur les ambitions et les enjeux listés mais également leurs propositions d'actions à inscrire.

Le tableau détaille, en lignes, les enjeux déclinés en propositions d'actions et précise, en colonnes, le rôle que chaque acteur (PETR, Communautés de Communes, Communes et acteurs privés) peut tenir pour concrétiser chaque enjeu dans un principe de subsidiarité.



Le débat s'ouvre sur la teneur du projet de territoire qui doit aller au-delà de la simple compétence des acteurs locaux pour faire remonter les besoins du territoire au niveau de la CTC, de l'État et de l'Europe.

En effet, la capacité d'action des acteurs locaux se heurte à l'existence d'infrastructures qui relèvent d'une programmation supra-territoriale.

Par exemple, la politique commerciale de l'aéroport de Calvi, la construction d'une nouvelle retenue d'eau impactent directement le territoire alors même que les décisions en la matière se prennent hors du territoire et bien souvent sans l'avis du territoire.

La place du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) dans le développement du territoire est posée, notamment sur l'éventuelle redondance entre le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le projet de territoire :

Le SCoT est un document de planification. Sur la base d'un diagnostic économique, démographique et écologique, il fixe les objectifs de développement du territoire à 15 ou 20 ans et spatialise le développement urbain, les zones d'activités et les espaces agricoles dans le respect des écosystèmes et en recherchant l'équilibre entre l'urbain et le rural.

Le projet de territoire embrasse des ambitions beaucoup plus larges puisqu'il doit définir les conditions du développement économique et écologique mais également culturel et social. Au delà de la planification, il aborde la formation, les services, l'animation.

Bien évidemment tout doit converger et le SCoT devient un outil au service du projet de territoire qui doit fédérer toutes les actions de toutes les catégories d'acteurs.

Le projet de territoire est le document stratégique majeur du Pays de Balagne qui doit guider l'action infra territoriale (Communes, Communautés de Communes et associations) mais également les programmations supra territoriales (CTC, Etat, Europe).

Une autre réunion sera organisée en janvier pour compléter et affiner ce projet.

La problématique de prévention et lutte contre les incendies devra être ajoutée dans l'enjeu n°4 « Restaurer et préserver les écosystèmes (espaces et espèces) ».

Madame Joséphine MARTELLI, Maire de Pigna et présidente de l'association des Maires de Balagne, organisera une réunion en début d'année 2018 afin de clarifier les rôles entre association des maires et conférence des maires. Ces deux réunions, regroupant les mêmes membres, pourraient être fusionnées.

La séance est levée à 19h00 et suivie d'un apéritif.